Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Service de l'Enseignement Technique
Sous direction des politiques de formation et d'éducation/Bureau des diplômes et de l'enseignement technique

Mission de la stratégie et des systèmes d'information
Adresse : 1 ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Marc CHAUCHARD
Tél. : 01 49 55 42 69

Suivi par : Dominique VIRGILI
Tél. : **01 49 55 42 14**

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2009-2099

Date: 23 septembre 2009

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe : **1**

Le Ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les
Directeurs régionaux de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Objet : Accompagnement des équipes pédagogiques aux nouvelles modalités de délivrance du certificat de capacité relatif aux animaux domestiques et à la nouvelle liste d'espèces non domestiques en vigueur à partir de 2009.

Texte(s) de référence : Arrêté du 02 07 2009 (MEEDDM) et NS DGER/SDPOFE/N2009-2086 du 31/08/2009

Résumé : Cette note de service définit l'accompagnement organisé par la DGER et l'ENFA à l'attention des enseignants des modules MP 54 et 55 du Baccalauréat Professionnel « Technicien Conseil-Vente en Animalerie (TCVA) » en vue d'adapter les épreuves E5 et E7 aux nouvelles modalités de délivrance du certificat de capacité pour l'entretien des animaux d'espèces non domestiques.

Mots-clés : Baccalauréat Professionnel « Technicien Conseil-Vente en Animalerie (TCVA) » ; nouvelle liste d'espèce non domestiques ; épreuves E5 et E7 ; certificat de capacité relatif aux animaux domestiques

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
- Administration centrale - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) - Directions de l'agriculture et de la forêt (DAF) - Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) - Services de la formation et du développement (SFD) - Inspection de l'enseignement agricole - Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Hauts-commissariats de la République des COM - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) - Inspection générale de l'agriculture - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

L'arrêté du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date 2 juillet 2009 (NOR : DEVN0913796A) fixant les conditions simplifiées dans lesquelles le certificat de capacité pour l'entretien des animaux d'espèces non domestiques peut être délivré et la note de service NS DGER/SDPOFE/N2009-2086 en date du 31 août 2009 diffusant la nouvelle liste des espèces ou groupes d'espèces pour lesquels un certificat de capacité pour l'entretien est accordé, conduisent au déclenchement d'une action d'accompagnement visant les enseignants techniques de la spécialité « Technicien Conseil-Vente en Animalerie (TCVA) » du Baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole :

Cette action se déroulera **du 23 au 25 novembre 2009**. Elle aura lieu au :

CIUP Maison Internationale Universitaire de Paris
19 Bd Jourdan
75014 PARIS

et aura les objectifs suivants :

- Accompagnement des équipes pédagogiques aux nouvelles modalités de délivrance du certificat de capacité relatif aux animaux domestiques et à la nouvelle liste d'espèces non domestiques en vigueur à partir de 2009,
- Accompagnement à la modification des recommandations pédagogiques des épreuves E5 et E7 du Baccalauréat Professionnel « Technicien Conseil-Vente en Animalerie (TCVA) »

Les modalités énoncées ci-dessous par l'ENFA de Toulouse, structure organisatrice, permettent l'inscription des participants.

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT :

1. Intitulé et identification de l'action de formation

« Bac Pro : TCVA épreuves E5 et E7 - mode de délivrance du certificat de capacité » N° 530326/1

Date : du 23 novembre 2009 à 14h au 25 novembre 2009 à 13h
Lieu : CIUP Maison Internationale Universitaire de Paris. 19 Bd Jourdan, 75014 PARIS

2. Public concerné

Les enseignants des modules professionnels évalués dans les épreuves E5 (MP2 et MP3) et E7 (MP54 et MP55) : 2 personnes par établissement dont nécessairement l'enseignant de zootechnie/animalerie en charge des modules MP54 et MP55 et organisateur de l'épreuve E7.

3. Programme de la session (indicatif)

LUNDI 23/11/09

- 14 h : Accueil

Présentation des objectifs et du déroulement de la session.

- 14h 15 – 16h 15 : Présentation des rénovations :
 - voie professionnelle : 2nde Pro, Bac Pro
 - mode de délivrance du certificat de capacité (automaticité, liste d'espèces, niveau d'exigence réglementaire et reconnaissance des espèces).
- 16h30 – 17h30 : Présentation des résultats du groupe de travail des établissements publics de vente en animalerie (MAGNAC LAVAL 9 et 10 avril 2009)

MARDI 24/11/09

- 8h 30 – 12h 00 : Le cadre réglementaire (MEEDDM)

Présentation du cadre réglementaire de la délivrance du certificat de capacité et conséquences en terme de formation et d'évaluation.

- 13h 30 – 15h 30 : Évaluation des épreuves E5 et E7 et cadrage des CCF (Travaux de groupes).

- 15h 45 – 17h 30 : Restitution des groupes, débats et conclusion.

MERCREDI 25/11/09

- 8h 30 – 10h 30 : Articulation 2nde Pro / Bac Pro / Délivrance du BEPA vente (Travaux de groupes).
- 10h 30 – 12h 30 : Restitution des groupes et synthèse.
- 13 h 00 Clôture des travaux.

4. Modalités pratiques d'inscription :

4.1. Pour les personnels de l'enseignement public :

Les inscriptions s'effectuent uniquement par internet et par les établissements sur le site : http://www.safo.chlorofil.fr/ selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation en saisissant le code action :

Code N°530326/1 « Bac Pro : TCVA épreuves E5 et E7 - mode de délivrance du certificat de capacité »

L'ouverture « en ligne » des inscriptions sera effective dès la parution de la présente note de service.
Clôture des inscriptions le 16 octobre 2009

Les frais d'hébergement et de déplacement sont pris en charge par l'ENFA, structure organisatrice, aux conditions et aux tarifs en vigueur.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, **un courriel « valant invitation »** sera adressé aux participants et à l'établissement.

4.2. Pour les personnels de l'enseignement privé :

Une fiche d'inscription, pour les personnels relevant de l'enseignement privé, est jointe en annexe ; elle est à retourner par l'enseignant auprès de sa fédération.

Chaque fédération devra retourner l'ensemble des bulletins d'inscription des agents qui participeront à la session par **envoi groupé le 16 octobre 2009 au plus tard** :

- soit par fax à l'ENFA **au 05.61.75.03.09** *« à l'attention de Hélène BEILLOUIN-CHARRAUD » ;*
- soit par mail à l'adresse suivante : formation-continue.enfa@educagri.fr.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, **un courriel « valant invitation »** sera adressé aux participants et à l'établissement.

Le Sous-directeur des politiques de formation et d'éducation

Jacques ANDRIEU

L' Adjointe au chef de la Mission de la stratégie et des systèmes d'information

Véronique LE-GUEN

Annexe 1

Fiche d'inscription – Ets Privés

N° 530326/1

NOM : Prénom : Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement) Catégorie : Grade : Mél. Professionnel : (obligatoire):	**ÉTABLISSEMENT :** *Adresse (postale exacte) :* ☏ Mél. (obligatoire) **:** **Fédération :** *Adresse* ☏ Fax
Avis du Directeur de l'établissement	**Visa de la fédération** *(envoi groupé des demandes, de préférence)*
Favorable Défavorable Motifs du refus :	Favorable Défavorable Motifs du refus :
Date *(Signature + cachet)*	Date *(Signature + cachet)*

ENFA - 2 Route de Narbonne - Complexe Agricole d'Auzeville –
BP 22687 – 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

☏ 05.61.75.32.32 / 🖷 05.61.75.03.09
Formation-continue.enfa@educagri.fr